

Des policiers coopèrent afin d'identifier un ravisseur d'enfants

En juin 1995, une fillette de neuf ans de Grand Prairie, Alberta, est enlevée alors qu'elle revient de l'école. Après l'avoir fait entrer de force dans son véhicule, le ravisseur se rend dans un secteur isolé où il agresse sexuellement la fillette. Il la reconduit ensuite à l'endroit où il l'a enlevée et la relâche.


En février 1998, un crime similaire se produit à Prince George, Colombie-Britannique. Une fillette de huit ans est enlevée à l'extérieur d'un dépanneur. L'assaillant l'amène dans une région rurale et l'agresse sexuellement, repart et abandonne la jeune victime toute seule au bord de la route.

Une enquête coordonnée par des détectives de Grand Prairie et de Prince George permet d'identifier des centaines de personnes présentant un intérêt dans cette affaire. Certains des suspects ont déjà un profil d'identification génétique dans le fichier des condamnés de la BNDG. Mais ils sont blanchis de tout soupçon, car leur profil d'identification génétique ne génère aucune correspondance avec les preuves biologiques recueillies après les agressions.

L'exclusion de suspects aide les policiers à circonscrire leur enquête, et de bonnes techniques d'enquête conjuguées aux analyses génétiques leur permettent d'identifier un individu. Un mandat est obtenu pour prélever un échantillon biologique du suspect, et le profil d'identification génétique qui en résulte confirme que l'ADN du suspect coïncide avec les preuves recueillies après les deux agressions sexuelles.

Deux jours après que les enquêteurs ont obtenu l'échantillon biologique du contrevenant par le biais du mandat autorisant le prélèvement pour analyse génétique, le suspect se suicide avant d'être accusé et traduit en justice.

On apprendra plus tard que le contrevenant avait déjà été jugé coupable pour un crime similaire à Dawson Creek, Colombie-Britannique, en 1999. Malheureusement, la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* n'ayant été adoptée qu'en juin 2000, un échantillon biologique n'avait pas été prélevé au moment de sa condamnation, et le contrevenant était inadmissible au prélèvement rétroactif d'un échantillon biologique.

A photograph of a swing set on a sandy beach at sunset. The swing seat is empty and hangs from a chain. The background is a warm, golden glow from the setting sun over the ocean.

« En 19 ans de service à titre de policière, j'ai éprouvé mon plus grand sentiment de satisfaction lorsque j'ai informé la victime de l'issue de notre enquête et du fait que le contrevenant ne pourrait jamais plus faire de mal à qui que ce soit. Le soulagement qui se lisait sur son visage valait tous les efforts que l'ensemble des enquêteurs et moi-même avons faits pour identifier l'agresseur. »

**La gendarme
Suzanne McKelvie,
GRC de Prince George.**